

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme RINEAU Annie, Maire.

Date de convocation : 18 janvier 2023.

Nombre de membres :

- En exercice : 12
- Présents : 12
- Votants : 12

Présents : A. RINEAU, P. QUILLET, F. GERMONNEAU, C. GRIMAUD, D. ALRIVIE, J. GUIGNARD, J. GAUDIN, A. LUSSEAU, F. VANDEWEGHE, C. MARSAUD-GELOT, M. CHAUVET, O. GAUDIN

Absents-Excusés :

Secrétaire de séance : A. LUSSEAU

Ordre du jour :

TRAVAUX

- Aménagement Rue de la Trigalle – Proposition de plan
- Résultat de l'appel à candidatures Espaces Verts
- Modernisation de la sono à l'Eglise
- Groupe Scolaire – Audit énergétique

DIVERS

- Déplacement de la salle des mariages durant les travaux de la Mairie
- QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire demande s'il y a des observations à apporter sur le procès-verbal du 12 décembre 2022. Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal du 12 décembre 2022 est approuvé.

1 – AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA TRIGALLE – PROPOSITION DE PLAN

Mme le Maire propose au conseil municipal un plan d'aménagement de la Rue de la Trigalle.

La commission Voirie, le cabinet Véronneau, Géomètre et les services de l'Agence Routière ont étudié le tracé. Les observations lors des phases d'essai ont été rappelées ainsi que les remarques relevées lors de la réunion publique organisée avec les riverains.

Après débat, Mme le Maire fait procéder au vote sur le plan proposé.

Après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ACCEPTE** le plan d'aménagement de la Rue de la Trigalle,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y afférant

2 – RESULTAT DE L'APPEL A CANDIDATURE ESPACES VERTS

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que l'entretien des Espaces Verts est réalisé par un prestataire de service.

Le contrat, signé pour 3 ans, arrive à échéance en janvier 2023, un nouvel appel à candidatures a donc été lancé en fin d'année 2022.

Trois entreprises ont été consultées, deux ont répondu.

ORVERT pour un montant de 77 604.00 € TTC

Jardins d'Autise pour un montant de 46 707.00 € TTC

La commission en charge de ce dossier s'est réunie pour étudier les offres.

L'entreprise Jardins d'Autise est la mieux disante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ACCEPTE** l'offre de l'entreprise Jardins d'Autise pour un montant de 46 707.00 € TTC,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y afférant

3 – MODERNISATION DE LA SONORISATION DE L'ÉGLISE

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux à l'Église sont en cours de finalisation.

La sonorisation de l'Église est à revoir et à moderniser.

Un devis a été réalisé par la société CGV, électricien sur le chantier.

Le montant est de 13 289.00 € TTC (11 074,17 € HT) plus une option pour un projecteur de son extérieur pour 245.91 € TTC (204.93 € HT)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ACCEPTÉ** le devis pour la modernisation de la sonorisation pour un montant de 13 534.91 € TTC avec l'option, soit 11 279.09 € HT,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y afférant

4 – GROUPE SCOLAIRE – AUDIT ÉNERGETIQUE

Mme le Maire informe le conseil municipal que pour poursuivre les études du réaménagement du Groupe Scolaire, un audit énergétique est obligatoire.

Vendée Expansion, en charge du dossier, transmet un devis de la société BatiMgie qui réalise des audits énergétiques dans le cadre du programme MERISIER de l'ACTEE.

Le montant du devis est de 4 700.00 € HT pour l'ensemble du Groupe Scolaire.

Le conseil sollicite la subvention du programme ACTEE à savoir :

| | |
|--------------|------------|
| ACTEE 50 % | 2 350.00 € |
| SYDEV 30 % | 1 410.00 € |
| Commune 20 % | 940.00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ACCEPTÉ** l'offre de l'entreprise BatiMgie pour un montant de 4 700.00 € HT,
- **SOLLICITE** la subvention du programme MERISIER de l'ACTEE,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y afférant

5 – DEPLACEMENT DE LA SALLE DES MARIAGES DURANT LES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Mme le Maire rappelle au conseil municipal l'incidence des travaux de la Mairie : les mariages de l'année 2023 ne pourront pas avoir lieu dans la salle de conseil.

La salle des mariages doit donc être déplacée dans la salle des fêtes.

Le Tribunal Administratif de La Roche sur Yon a été saisi dans ce sens. Il a donné son accord pour le changement de lieu.

Mme le Maire demande au conseil l'autorisation d'affecter les locaux de la salle des fêtes en tant qu'annexe de la maison commune, que les services municipaux pourront y être installés et que les mariages pourront y être célébrés (393 IGREC)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ACCEPTÉ** le déplacement de la salle des mariages à la salle des fêtes,
- **AFFECTÉ** ces nouveaux locaux en salle annexe de la maison commune,
- **AUTORISE** les services municipaux à s'y installer,
- **AUTORISE** la célébration des mariages,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y afférant

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire rappelle aux commissions que les montants des projets 2023 doivent être transmis en mairie pour la préparation du budget.
- Le bulletin municipal suit son cours.
- Le robot de tonte va être installé au terrain de foot.
- La commission Voirie se réunira le 6 février à 19h.
- Un pot de départ à la retraite de Murielle est organisé le vendredi 10 février.
- La date du prochain conseil n'est pas programmée.

La séance est levée à 21h30.

~~~~~  
Affiché en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

Le secrétaire de séance,



Le Maire.

